



Groupement Hospitalier de Territoire des Deux-Sèvres

## CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### DECISION n° 2022-78

**portant organisation interne de l'établissement en pôles d'activités cliniques et médicotechniques, portant nomination des chefs de pôle, des cadres supérieurs de santé et des directeurs référents desdits pôles**

Le Directeur des Centres Hospitaliers Nord Deux-Sèvres et de Mauléon,

Vu le code de la Santé publique et notamment les articles L.6143.7, L.6146.1, R6144-1, R6144-40, D6146-1, R6146-2, et suivants,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Bruno FAULCONNIER en qualité de Directeur du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres et du Centre hospitalier de Mauléon,

Vu la concertation du Directoire sur l'organisation de l'établissement en pôles d'activité cliniques et médico-techniques en sa réunion du 12 février 2019,

Vu l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement sur l'organisation de l'établissement en pôles d'activités cliniques et médico-techniques en sa réunion du 12 février 2019,

Vu la décision n°2019-22 portant organisation interne de l'établissement en pôles d'activités cliniques et médico-techniques, et portant nomination des chefs de pôles, des cadres de santé et des directeurs référents desdits pôles,

Vu la décision n°2021-58 de la Direction des Affaires Médicales portant nouvelle composition de la Commission Médicale d'Etablissement,

#### DÉCIDE

##### Article 1 :

La décision n°2019-37 et de fait, l'article 4 de la décision n°2019-22 et la décision n°2022-05, sont actualisés comme suit :

La liste des chefs de pôles, des cadres soignants, et des cadres de direction des pôles est arrêtée comme suit :

Nom du pôle	Chef de pôle	Cadre soignant	Cadre de direction
Médecine	M. le Dr KARABETSOS	Mme PAYNEAU	Mme SIMON
Interventionnel	M. le Dr CHERCIU	Mme MAIRE	Mme LEMAITRE
Femme – Mère - Enfant	M. le Dr YANNOULOPOULOS	Mme MAIRE Mme HUOT JEANMAIRE	M. BONNAIN
Urgence et soins continus	M. le Dr HABACHI	M. TEXIER	M. BONNAIN
Médico-technique	Mme le Dr UGE	M. TEXIER	Mme FASULA
Gériatrie	Mme le Dr DUPOIRON	Mme PACAULT	Mme LE GARGASSON
Santé mentale	M. le Dr WASSOUF	Mme GRELLIER	Mme LE GARGASSON

##### Article 2 :

La présente décision est applicable à compter du 14 décembre 2022

A Faye l'Abbesse, le 14 décembre 2022

Bruno FAULCONNIER  
Directeur général

